MOTION PRESENTEE PAR LES ENSEIGNANTS D'Espagnol LORS DU CONSEIL D'ENSEIGNEMENT DU 19 JANVIER.

Les enseignants d'Espagnol tiennent à marquer leur opposition à la réforme CHATEL du lycée. Elle représente pour eux une régression majeure dans le processus de « démocratisation » du second degré. Elle se présente comme une « véritable machine de guerre » contre les emplois publics de l'Education nationale, poursuivant le plus grand « plan social » qu'ait connu la fonction publique en France, depuis l'entre-deux-guerres.

Soutenus par la section locale SNES de leur lycée, ils n'hésiteront pas à dénoncer ce plan de régression éducative en direction des parents et des lycéens.

Sous couvert d'une « révolution pédagogique » et d'une « extension de l'autonomie » des établissements, elle annonce une véritable dénaturation de notre métier, en créant des corps intermédiaires, en nous privant totalement ou en partie de notre liberté pédagogique, en organisant la concurrence entre les disciplines.

En ce qui concerne l'espagnol, les comptes-rendus d'expérimentation des groupes de compétence de langues en seconde sont formels : pour qu'un projet puisse être organisé et performant, il faut des groupes de 20 à 25 élèves. À partir de ces effectifs plus réduits, on peut envisager de constituer des groupes et faire évoluer les élèves au sein de ces groupes. Il faut pouvoir constituer trois groupes à partir de deux classes de 35 élèves.

8 groupes sont prévus pour la rentrée de septembre 2010, il faudrait donc avoir 4 groupes supplémentaires de langue en espagnol, c'est-à-dire **12h professeur**.

Par ailleurs, dans les prévisions, n'est pas intégré un groupe car cette année, nous enseignons à 9 groupes de secondes. Il manque donc 3h professeur de plus.

Nous pensons que la création d'un poste complet à 18 h est nécessaire. Rappelons que la DHG proposée laisse **15h supplémentaires** à la charge de 4 enseignants (sans compter le **9ème groupe de 3 h professeur** existant cette année qui n'apparaît pas dans les prévisions).

La charge de travail, de **concertation**, a conduit les établissements qui ont expérimenté la réforme à inclure dans l'emploi du temps de leurs professeurs **une heure quinzaine** payée en HSE prévue dans les heures de soutien.

Notre bonne volonté se trouve mise à mal face à l'absence totale de moyens accordés pour mettre en place cette réforme, puisqu'elle est réalisée à moyens constants.

L'équipe d'espagnol.